



Politique sur la diversité, l'équité et l'inclusion de Squash Canada

Approuvée par le conseil d'administration de Squash Canada le 26 novembre 2020

La présente politique se veut une politique pancanadienne et s'applique à Squash Canada et à ses associations de squash provinciales et territoriales membres qui ont approuvé son adoption.

Définitions

1. Les définitions suivantes s'appliquent à la présente politique :
 - a) « *Diversité* » – La présence et la représentation de personnes de divers horizons aux caractéristiques personnelles différentes, principalement les groupes sous-représentés, dans un groupe ou une organisation
 - b) « *Équité* » – Adaptation d'un environnement pour assurer la justice pour les personnes qui présentent des caractéristiques différentes
 - c) « *Inclusion* » – Accueillir des personnes aux caractéristiques personnelles différentes au sein d'un groupe ou d'une organisation en créant un environnement qui encourage leur entière participation
 - d) « *APT* » – Association provinciale/territoriale de Squash reconnue par Squash Canada
 - e) « *Groupes sous-représentés* » – Les groupes sous-représentés incluent les femmes, les personnes au statut socioéconomique peu privilégié, les Autochtones, les personnes qui vivent avec un handicap, les minorités visibles, les nouveaux arrivants et les membres de la communauté LGBTQI2S

Objectif

2. Squash Canada et ses APT feront preuve de diversité, d'équité et d'inclusion dans leur administration, leurs politiques, programmes et activités. La présente politique a pour objectif de veiller à ce que Squash Canada et ses APT offrent aux groupes sous-représentés une gamme complète d'activités dans lesquelles ils ont des chances égales de participer et de jouer un rôle de direction, et que Squash Canada et ses APT prennent les mesures nécessaires pour tirer parti des diverses perspectives, compétences et expériences dans la leur gouvernance, leurs programmes et leurs activités.

Participation

3. Squash Canada et ses APT amélioreront la qualité et le niveau de participation au sein de la direction et des programmes en :
 - a) Favorisant l'inclusion, l'équité et l'accès pour les groupes sous-représentés
 - b) Garantissant aux membres des groupes sous-représentés un accès équitable aux programmes, à la formation et à d'autres possibilités
 - c) Traitant toutes les situations ou les comportements discriminatoires conformément au *Code de conduite et d'éthique* et à la *Politique relative aux plaintes*

Prise de décisions

4. Squash Canada et ses APT s'engagent à améliorer la diversité et l'inclusion au sein du conseil d'administration en s'efforçant d'atteindre 30 % des postes au sein du conseil soient occupés par des personnes appartenant d'au moins deux des groupes sous-représentés d'ici 2023.

Communications

5. Squash Canada et ses APT garantissent que les groupes sous-représentés seront représentés équitablement dans le matériel promotionnel et les publications officielles, et emploieront un vocabulaire non discriminatoire dans toutes les communications.

Programmes, ressources et services

6. Squash Canada et ses APT s'engagent à présenter équitablement les groupes sous-représentés dans les programmes, les ressources et les services qu'elles créent et offrent aux organismes de sport. Par exemple, Squash Canada et ses APT s'engagent à :
- Voir à ce que la recherche d'égalité des chances pour les groupes sous-représentés soit une priorité dans l'élaboration, la révision, ou la prestation de programme et l'application des politiques;
 - Créer ou participer à la création de nouveaux programmes, services et de nouvelles ressources qui répondent aux besoins des groupes sous-représentés
 - Suivre et évaluer le succès de l'inclusion des groupes sous-représentés dans les programmes, les ressources et les services;
 - Offrir des chances aux participants au sein de ses activités et de ses programmes en fonction de leurs aptitudes, leur savoir et leurs capacités. Squash Canada et ses APT veilleront à ce que les participants ne soient ni désavantagés ni refusés pour un motif interdit conformément aux lois fédérales sur les droits de la personne.

Gestion des ressources humaines

7. Respectueuses de leur engagement à utiliser les pratiques équitables en matière de gestion des ressources humaines, Squash Canada et ses APT s'engagent à :
- Adopter, si possible, des pratiques de travail comme les horaires flexibles, le travail partagé et le télétravail;
 - Offrir un milieu de travail physiquement accessible pour tous;
 - Garantir un environnement sans fumée;
 - Utiliser des techniques d'entrevue non discriminatoires pour promouvoir l'égalité des chances à l'emploi;
 - Adopter une échelle salariale qui prévoit un salaire égal pour des tâches équivalentes pour les employés;
 - S'il y a lieu, donner accès aux services-conseils d'assistance aux employés.

Engagement permanent envers l'inclusion, la diversité et l'équité

8. Squash Canada et ses APT sont déterminées à incorporer les questions d'inclusion, de diversité et d'équité dans leurs stratégies, leurs plans, leurs actions et leurs activités; notamment les programmes techniques, la gestion des activités, les commandites, le marketing, les médias et les communications.
9. Squash Canada et ses APT offriront des occasions de formation continue et de perfectionnement professionnel sur l'inclusion, la diversité et l'équité aux membres du personnel, aux administrateurs et aux dirigeants.

Évaluation

10. Squash Canada et ses APT suivront et évalueront continuellement leur progrès sur le plan de l'inclusion, de l'équité et de la diversité.
11. Un rapport sur la réalisation des objectifs **décisionnels** sera présenté une fois par année à l'assemblée générale annuelle.

Historique de la politique et renouvellement	
Date de la dernière approbation	26 novembre 2020
Date de la prochaine révision	2023